

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 octobre 2017, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf
Martin Bazinet

Est absent :

Monsieur le conseiller : Pierre-Luc Leblanc

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 207-10-17**

Il est proposé par Martin Bazinet

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant et d'y ajouter les points suivants :

- 31.1 Entente publicitaire entre Synagri et la Municipalité de La Présentation pour le gymnase/centre communautaire – Approbation et autorisation de signature
- 31.2 Achat d'un BBQ au gaz pour les activités municipales
- 31.3 Rang Salvail Sud – Demande d'acquisition de terrain au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports – Lot 3 882 484
- 31.4 Creusage du fossé le long du terrain des loisirs – Mandat à Excavation Luc Beauregard inc.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
4. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 333 Route 137 (lot 3 405 896)
 - Demande de dérogation mineure concernant la subdivision des lots 3 405 825 et 3 405 827, rue Mathieu
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Adoption du budget 2018
10. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
11. Budget pour les élections du 5 novembre 2017 – Autorisation de dépenser
12. Adoption d'un nouveau contrat d'assurance collective

13. Déneigement du Chemin de la Grande Ligne – Autorisation à la Municipalité de St-Jude pour la saison hivernale 2017-2018
14. Déneigement du stationnement au 870 rue Principale – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
15. Municipalité La Présentation alliée contre la violence conjugale
16. Gymnase/centre communautaire – Achat de propane et location d'un réservoir
17. Gymnase/centre communautaire – Achat d'appareils électroménagers
18. Gymnase/centre communautaire – Travaux pour la construction du stationnement – Approbation du devis – Autorisation d'aller en appel d'offres sur SEAO
19. Projet de remplacement d'aqueduc sur une partie du Grand Rang – Mandat pour l'élaboration d'une étude géotechnique
20. Vidange des puisards et nettoyage des postes de pompes et de la chambre de graisse
21. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Approbation et autorisation de signature
22. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Formations du 18 octobre et du 23 novembre 2017 – Inscription de l'inspectrice en bâtiment
23. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 333, Route 137, Lot 3 405 896 – Décision suite aux recommandations du CCU
24. Demande de dérogation mineure des lots 3 405 825 et 3 405 827, rue Mathieu – Décision suite aux recommandations du CCU
25. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation de Monsieur Yvan Audette afin d'aliéner, de vendre et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture le lot 3 407 344
26. Adoption du premier projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 002 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
27. Avis de motion – Projet de règlement numéro 217-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières
28. Adoption du premier projet de règlement numéro 217-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières
29. Aide aux devoirs – Mandat à la nouvelle responsable
30. Surveillance de la patinoire – Recrutement
31. Divers
 - 31.1 Entente publicitaire entre Synagri et la Municipalité de La Présentation pour le gymnase/centre communautaire – Approbation et autorisation de signature
 - 31.2 Achat d'un BBQ au gaz pour les activités municipales
 - 31.3 Rang Salvail Sud – Demande d'acquisition de terrain au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports – Lot 3 882 484
 - 31.4 Creusage du fossé le long du terrain des loisirs – Mandat à Excavation Luc Beauregard inc.
32. Dépôt de la correspondance
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 208-10-17

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 18 septembre 2017, les informations sont donnés relativement a les demandes présentées.

- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 333 Route 137 (lot 3 405 896)
- Demande de dérogation mineure concernant les lots 3 405 825 et 3 405 827, rue Mathieu

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ces dossiers.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 209-10-17

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1700080	I	Ministre du Revenu du Québec	13 100,00	\$	DAS et contr - Août 2017
L1700081	I	Agence des douanes et du revenu	4 701,67	\$	DAS et contr - Août 2017
L1700082	I	Retraite-Québec	924,81	\$	Cotisations élus - RREM - Août
L1700083	I	Desjardins Sécurité Financière	2 407,25	\$	Ass collective-Prime Septembre
L1700084	I	Desjardins Sécurité Financière	1 350,65	\$	REER employés-Cotisations Août
L1700085	I	Télébec Ltée	162,14	\$	Téléphonie - Bureau
L1700086	I	Hydro-Québec	6 363,28	\$	Électricité - Emplacements divers
L1700087	I	Groupe Ultima inc.	1 939,00	\$	Ajust prime ass - Ajout Gymnase
L1700088	D	Telus	57,49	\$	Cellulaire Voirie - Septembre
C1700449	D	Laferté et Letendre inc.	89,98	\$	Mat-Rép boîte camion 6 roues
C1700450	D	Entreprises B.J.B. inc.	514,06	\$	Enlever lumin-Lampes DEL Loisir
C1700451	I	R. Bazinet et Fils Ltée	469,13	\$	Carburant - Véhicules mun - Août
C1700452	R	Aurèle Lussier	120,00	\$	Location syst. son-Fin CDJ 18/08
C1700453	D	Buropro Citation	506,93	\$	Papier blanc
C1700454	I	Joël Mathieu	735,45	\$	Remb - Taxes payées en trop
C1700455	R	Groupe Drumco Construction inc.	442 455,44	\$	Constr gymnase - Décompte # 5
C1700456	R	Services Matrec inc.	183,96	\$	Loc cabinet loisirs août-Cueillette
C1700457	I	Postes Canada	401,36	\$	2 publipostages - Août 2017
C1700458	D	Services STE IP - DCIBEL Commun	97,73	\$	Inst logiciel-Nouvel ordi Récept
C1700459	I	Groupe Maskatel LP	155,11	\$	Internet - Bassin eau potable
C1700460	R	Son-Arts Productions	461,63	\$	Loc équip-Cinéma ext 11 août
C1700461	I	Fonds d'information sur le territoire	20,00	\$	Avis mutation et actes - Août
C1700462	I	Groupe Environex	1 072,38	\$	Anal eaux potable et usées -Août
C1700463	R	VWR International Co.	2 299,44	\$	Oxymètre et sonde -Étangs aérés
C1700464	R	Debbie Desmarais	240,00	\$	Animation parcours cycl-Août-Sept
C1700465	I	Réseau Internet Maskoutain	152,92	\$	Téléphonie IP-Bureau-Septembre
C1700466	D	Exca-Vac	1 034,78	\$	Rempl ent eau-Gagnon et Salvail S
C1700467	D	Entreprises B.J.B. inc.	548,46	\$	Rempl ballast pavillon-Rép lum rues
C1700468	R	Valérie Blanchette	80,00	\$	Animation parcours cyclable-Août
C1700469	R	Konica Minolta	155,64	\$	Location photocopieur - Octobre
C1700470	I	Entreprises Guillemette inc.	75,35	\$	Mat rép fuite d'eau Loisirs
C1700471	R	Compteurs d'eau du Québec	425,41	\$	Calibr cpteurs eau-Pile débitmètre
C1700472	D	Maheu et Maheu	86,23	\$	Vérif fournis - Gymnase
C1700473	R	Therrien Couture Avocats sencl	888,19	\$	Hon prof - Dossiers divers
C1700474	D	Longtest inc.	344,93	\$	Verre rempl-Globes lumin piste cycl
C1700475	D	Develotech inc.	51,74	\$	Ancrages - Balises vitesse -École
C1700476	R	Acceo Solutions inc.	5,52	\$	Frais transactions JULO - Juillet
C1700477	D	Arnaud Schreyer	236,69	\$	Remb frais-Repas fin saison socc
C1700478	I	Nicole Bazinet	1 170,30	\$	Remb taxes 2017 payées en trop

TOTAL

486 085,05 \$

SALAIRES VERSÉS EN SEPTEMBRE 2017

20 914,49 \$

D: Dépenses faites par délégation

I : Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

AddEnergie	4 792,74 \$	Matériel pour borne de recharge - Gymnase/CC
AddEnergie	126,47 \$	Ancrage pour borne de recharge–Gymnase/CC
Aquatech inc.	2 296,74 \$	Traitement des eaux usées–Septembre 2017
Aquatech inc.	367,95 \$	Prélèvements eau potable - Septembre 2017
Aquatech inc.	487,90 \$	Assist-Nettoyage flottes-Inst pompes doseuses
Boulianne Charpentier, architectes	6 197,15 \$	Hon prof - Constr gymnase - Phase 4 suite
CYS experts conseils	1 925,83 \$	Suivi de projet - Décompte # 4
Emco Corporation	2 050,46 \$	Matériel rép aqueduc - Inventaire
Emco Corporation	452,64 \$	Matériel rép aqueduc - Inventaire
Entreprises A. Bazinet et fils enr.	1 746,20 \$	Tonte des pelouses - Septembre 2017
Groupe Silex	1 109,51 \$	Caract envir 802 Mathieu - Analyses et suivi
Impressions KLM	1 040,52 \$	Journal municipal - Septembre 2017
Lussier Daniel	517,39 \$	Animation 27/10-Inauguration Gymnase / CC
MRC des Maskoutains	1 328,25 \$	Hon ingénierie - Stationnement du gymnase
Ministre des Finances	157 373,00 \$	Services de Sûreté du Québec - 2e vers / 2
Régie A.I.B.R.	18 718,78 \$	Eau consommée-Du 27/07/2017 au 29/08/2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	37 102,52 \$	Vidange des installations septiques
Régie interm d'Acton et Maskoutains	8 233,72 \$	Résidus domestiques - Septembre 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	3 223,22 \$	Matières recyclables - Septembre 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	4 584,23 \$	Matières organiques - Septembre 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	1 438,40 \$	Achat - 20 bacs bruns
Therrien Couture avocats	1 187,92 \$	Hon prof - Contestation règlement

TOTAL DES COMPTES À PAYER

256 301,54 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN SEPTEMBRE 2017

Taxes et droits de mutations	25 930,92 \$
Permis émis	1 090,00 \$
Publicité	75,45 \$
Camp de jour - Inscriptions et remb Petite Caisse	1 070,80 \$
Revenus de location	2 475,00 \$
Dérogation mineure	300,00 \$
SUBV - Fête nationale 2e vers	407,00 \$
SUBV - Redevances pour carrières et sablières	10 617,60 \$
Divers - Remb salaire des arbitres de soccer	507,00 \$
Divers - Vente vieux fer	351,90 \$
Divers - Remb surconsommation d'eau 2016 - Ville	14 956,24 \$
Divers - Comp immob et frais expl selon entente - Ville	12 700,00 \$
Divers - Vidange installation septique - Hors saison	59,63 \$
TOTAL	70 541,54 \$

Dépôts directs

Subv MTQ - Subv Aide Entr réseau routier - 75%	29 856,00 \$
Subv Aide aux Devoirs - Dernier versement - 33%	1 766,00 \$

GRAND TOTAL

102 163,54 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en septembre 2017 pour un montant total de 486 085,05 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en septembre 2017, au montant total de 20 914,49 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour octobre 2017, au montant total de 256 301,54 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de septembre 2017, au montant de 102 163,54 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le conseiller Sylvain Michon, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de septembre 2017.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

9- RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ADOPTION DU BUDGET 2018 RÉSOLUTION NUMÉRO 210-10-17

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que soumis, le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, déjà approuvé par le conseil d'administration, pour l'exercice financier 2018, et montrant des revenus de 9 177 025 \$, des dépenses de 9 310 025 \$, des investissements de 3 000 \$ et des affectations de 136 000 \$;

De conserver copie dudit budget aux dossiers d'archives pour consultation ultérieure.

10- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉSOLUTION NUMÉRO 211-10-17

La directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 31 septembre 2017, conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal.

11- BUDGET POUR LES ÉLECTIONS DU 5 NOVEMBRE 2017 – AUTORISATION DE DÉPENSER RÉSOLUTION NUMÉRO 212-10-17

Considérant les élections municipales du 5 novembre 2017;

Considérant que des sommes ont été prévus au budget 2017;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à faire des achats pour les élections du 5 novembre 2017, s'il y a lieu conformément au budget alloué pour les élections;

De fournir au personnel électoral des repas de type boîte à lunch lors de la tenue du vote par anticipation ainsi que le jour du scrutin.

12- ADOPTION D'UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE RÉSOLUTION NUMÉRO 213-10-17

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

Considérant que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

Considérant que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité La Présentation désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

Considérant que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

Que la Municipalité de La Présentation autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de La Présentation accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

13- DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JUDE POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018 RÉSOLUTION NUMÉRO 214-10-17

Considérant l'article 3 de l'*Entente intermunicipale relative à l'entretien d'une voie publique* qui a été signée le 7 décembre 2006 avec la Municipalité de St-Jude;

Considérant la résolution numéro 2017-09-232, adoptée le 5 septembre 2017, par la Municipalité de Saint-Jude concernant l'entretien d'hiver du Chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité de St-Jude à procéder au déneigement du Chemin de la Grande Ligne, pour la saison hivernale 2017-2018, au tarif de 1 600\$ du kilomètre, qui sera divisé entre les 2 municipalités, excluant le coût des abrasifs qui seront facturés séparément, conformément à l'article 3 de l'entente intermunicipale;

De prévoir au budget 2018, les sommes requises pour ces travaux;

D'autoriser le paiement de la facture lorsqu'elle sera transmise en 2018.

**14- DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT AU 870 RUE PRINCIPALE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 215-10-17**

Considérant que la résolution numéro 193-09-17, adoptée le 5 septembre 2017, approuve le devis et autorise l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de déneigement du stationnement au 870 rue Principale;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 21 septembre 2017, et qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

Considérant que la soumission est conforme aux exigences de la Municipalité;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de *Déneigement de la cour au 870 rue Principale pour la saison hivernale 2017-2018*, à Entreprise Excavation Luc Beaugard Inc., au montant total de 5 978.70\$, incluant les taxes;

De confirmer que la présente résolution et les documents d'appel d'offres deviennent le contrat liant les parties pour l'exécution des travaux.

**15- MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE
RÉSOLUTION NUMÉRO 216-10-17**

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la Municipalité de La Présentation alliée contre la violence conjugale.

**16- GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT DE PROPANE ET LOCATION D'UN RÉSERVOIR
RÉSOLUTION NUMÉRO 217-10-17**

Considérant la construction du gymnase/centre communautaire au 870 rue Principale;

Considérant que ledit bâtiment sera chauffé au propane;

Considérant que la directrice générale a demandé des soumissions pour du propane à un taux variable et à un taux fixe;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'achat de propane à Énergies Sonic Inc., avec l'option du prix variable qui à la demande de la soumission était à 0.4134\$/L, plus la location du réservoir de 500 Gallons à 48\$/année;

D'autoriser la location d'une mini-pelle pour exécuter le branchement au réservoir;

D'autoriser le paiement des factures de propane et la facture de la location de la mini-pelle.

17- GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS RÉSOLUTION NUMÉRO 218-10-17

Considérant la construction de notre gymnase/centre communautaire;

Considérant que deux cuisines doivent être équipées de frigidaire, poêle et four micro-ondes, mais que pour cette année seulement 1 cuisine sera meublée;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un poêle, d'un frigidaire et d'un four micro-ondes chez Maison Ethier pour équiper une cuisine au gymnase/centre communautaire pour un montant total de 1 652,19\$, taxes et livraison incluses.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

18- GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU STATIONNEMENT – APPROBATION DU DEVIS – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO RÉSOLUTION NUMÉRO 219-10-17

Considérant que la construction du gymnase/centre communautaire tire à sa fin;

Considérant que la Municipalité souhaite faire l'aménagement du stationnement;

Considérant la résolution numéro 192-09-17 mandant Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains pour la préparation des plans et devis;

Considérant que la publication de l'appel d'offres sera faite sur le site électronique SEAO;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans et devis pour les travaux d'aménagement du stationnement au 870 rue Principale;

D'autoriser la directrice générale à publier les documents d'appel d'offres sur le site électronique SEAO.

19- PROJET DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU GRAND RANG – MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RÉSOLUTION NUMÉRO 220-10-17

Considérant qu'une partie des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc aura lieu sur les terrains du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

Considérant que le Ministère exige qu'une étude géotechnique soit faite avant le début des travaux et que par le fait même, les entrepreneurs peuvent s'y référer;

Considérant que des soumissions ont été demandées à trois laboratoires;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater le Laboratoire de la Montérégie pour effectuer une étude géotechnique sur une partie du Grand Rang pour un montant forfaitaire de 7 400\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement une fois le rapport reçu.

**20- VIDANGE DES PUISARDS ET NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 221-10-17**

Considérant qu'il est requis de procéder au nettoyage annuel des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards;

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Enviro⁵ pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Enviro⁵ pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision de l'inspecteur municipal, selon les tarifs proposés dans leur offre de services du mois de septembre 2017, soit :

- 220\$ de l'heure pour procéder au nettoyage des stations de pompage et de la chambre de graisse, par hydro pression, incluant deux camions avec 2 hommes;
- 185\$ de l'heure pour effectuer la vidange des puisards municipaux, incluant 1 camion et 2 hommes;
- Frais de disposition selon les matières prélevées;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**21- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATAIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 222-10-17**

Considérant l'appel de projets effectué dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la Sécurité routière;

Considérant que la Municipalité veut déposer une demande d'aide financière afin de soumettre un projet d'achat d'équipements pour sécuriser la circulation des piétons et cyclistes;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la Sécurité routière, tel que présentée, pour l'achat de panneaux de signalisation lumineux et de radars pédagogiques;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à signer ladite demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, et à la transmettre au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**22- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – FORMATIONS DU 18 OCTOBRE ET DU 23 NOVEMBRE 2017 – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 223-10-17**

Considérant que la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec organise deux sessions de formation pour l'automne 2017;

Considérant qu'il est souhaitable que l'inspectrice en bâtiment participe à deux de ces formations;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Sabrina Bayard à la formation « Stratégies de gestion des eaux pluviales » le 18 octobre prochain et la formation « Les mystères du lotissement et des avis de motion » le 23 novembre prochain, à Saint-Hyacinthe et de défrayer les frais d'inscription pour ces deux journées de formation qui sont de 289\$/chacune, taxes en sus;

De rembourser à Madame Sabrina Bayard les frais inhérents à ses déplacements sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le paiement de la facture à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.

**23- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 333, ROUTE 137, LOT 3 405 896 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 224-10-17**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en bonne et due forme par Monsieur Christian Morin le 18 septembre 2017 ;

Considérant que la dérogation mineure vise à autoriser un agrandissement avant du bâtiment principal, d'environ 6,15 mètres, créant un empiètement de 2 mètres dans la marge de recul avant ;

Considérant que la marge de recul avant existante est de 14,24 mètres;

Considérant que la marge de recul avant minimum de 10 mètres pour tout bâtiment principal se trouvant dans la zone C-201 ;

Considérant les contraintes physiques du lot 3 405 896, limitant les possibilités d'agrandissement du bâtiment existant ou d'implantation d'un nouveau bâtiment, notamment la servitude en faveur d'Hydro-Québec, soient les lignes électriques aériennes ;

Considérant que le projet est conforme à toute autre norme édictée dans le règlement d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du propriétaire voisin;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2017;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu

D'autoriser la demande de dérogation mineure, pour le bâtiment commercial situé au 333, route 137, lot 3 405 896, visant à autoriser un agrandissement avant du bâtiment principal créant un empiètement de 2 mètres dans la marge de recul avant soit en permettant une marge de recul avant de 8 mètres.

**24- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DES LOTS 3 405 825 ET 3 405 827, RUE MATHIEU –
DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 225-10-17**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal par monsieur Christian Morin, gérant de projet mandaté par le conseil municipal de la présentation;

Considérant que la première partie de la demande vise à autoriser la création de quatre lots dérogatoires, ayant façade sur la rue Mathieu et situés sur le lot 3 405 825 et une partie du lot 3 405 827, avec une superficie dérogatoire respective de 435, 438.8, 479.1 et 555.5 mètres carrés et dont les deux terrains situés au centre auront une largeur dérogatoire de 18 mètres ;

Considérant que la deuxième partie de la demande vise à autoriser la création de deux lots dérogatoires, ayant façade sur la rue Mathieu et situé sur une partie du lot 3 405 827, avec une superficie dérogatoire respective de 331.5 et 323.6 mètres carrés ayant une largeur dérogatoire de 14 et 13.11 mètres;

Considérant que les lots 3 405 825 et 3 405 827 appartiennent à la Municipalité La Présentation;

Considérant l'article 8.6.2 du règlement numéro 06-81 prescrit une superficie minimale de 558 mètres carrés et une largeur minimale de 18,2 mètres pour la création d'un lot à des fins résidentielles, soit pour des habitations unifamiliales isolées ou bifamiliales isolées ;

Considérant l'article 2.6.3 du règlement 16-449 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains concernant les seuils minimaux de densité retenue par la MRC;

Considérant que la Municipalité est en préparation d'un règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains et que les normes concernant les dimensions minimales pour les lots sont appelées à être diminuées;

Considérant que le projet est conforme à toute autre norme édictée au règlement d'urbanisme, notamment quant à l'usage résidentiel projeté ;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du propriétaire voisin;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2017;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu

D'autoriser la demande de dérogation mineure, visant la subdivision des lots 3 405 825 et 3 405 827, rue Mathieu, en autorisant :

- La création de quatre lots dérogatoires, avec une superficie de 435, 438.8, 479.1 et 555.5 mètres carrés inférieurs au 558 mètres carré minimums exigés et dont deux de ces lots présentent une largeur de 18 mètres inférieurs au 18.2 mètres minimums exigés ;
- La création de deux lots dérogatoires, présentant une superficie de 331.5 et 323.6 mètres carrés inférieurs au 558 mètres carré minimums exigés et présentent une largeur de 14 et 13.11 mètres inférieurs au 18.2 mètres minimums exigés;

Le tout tel qu'illustré au plan préparé par François Malo, Arpenteur-Géomètre, daté du 14 septembre 2017 et portant le numéro 6 816 de ses minutes.

**25- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR YVAN AUDETTE AFIN D'ALIÉNER, DE VENDRE ET D'UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE LE LOT 3 407 344
RÉSOLUTION NUMÉRO 226-10-17**

Considérant que Monsieur Audette souhaite demander à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation pour vendre le lot 3 407 344, abritant un garage, séparément du lot 3 407 300, abritant un poulailler;

Considérant que Monsieur Audette souhaite demander à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation pour utiliser à des fins autres qu'agricoles le lot 3 407 344, soit à des fins de garage commercial de vente de pièces et équipement agricoles;

Considérant que le demandeur exploite un garage de vente de pièces et équipements agricoles depuis 2003 (selon les preuves fournies par le demandeur) et que cet usage était conforme au Règlement d'urbanisme en vigueur avant 2006;

Considérant que la demande implique la vente du lot 3 407 344;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants puisque le lot 3 407 344 est physiquement séparé du lot 3 407 300, abritant le poulailler mentionné dans la décision 78755 de la Commission;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement pouvant accueillir cette activité à l'extérieur de la zone agricole, sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité La Présentation puisque l'usage actuel possède un droit acquis quant à la réglementation municipale;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation faite à la CPTAQ par Monsieur Yvan Audette visant l'aliénation, la vente et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 407 344 sis au 625, rang Salvail Sud.

**26- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 3 407 002 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
RÉSOLUTION NUMÉRO 227-10-17**

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la municipalité de la présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet consiste en l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole puisque le propriétaire du lot 3 407 984 (situé derrière le lot 3 407 002) est contigu au rang Salvail sud;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas une création ou l'extension d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au sar de la MRC des maskoutains;

Considérant que le lot 3 407 002 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le sar de la MRC des maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique a1;

Considérant que le lot 3 407 002 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 3 407 002 est adjacent au rang Salvail sud, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 3 407 002 ne se situe pas en bordure d'une route sous la juridiction du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports;

Considérant que le lot 3 407 002 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis mars 1979 (règlement 297);

Considérant que le lot 3 407 002 a été créé en 1984 et que lors de sa création le lot était conforme au règlement en vigueur;

Considérant que le lot se situe dans une bande riveraine et qu'il dispose d'un droit acquis par rapport à sa profondeur;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant que le bâtiment principal et ses bâtiments accessoires seront implantés de manière à respecter les dispositions du règlement d'urbanisme relatives à la protection des rives et du littoral;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 20 septembre 2017;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 3 octobre 2017, un premier projet de résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 407 002;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 14 novembre 2017, à 19 h à la salle du conseil située au 772, rue Principale, La Présentation, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

De faire parvenir copie des présentes au demandeur pour confirmer l'approbation de sa demande;

De conserver copie des présentes au dossier du demandeur afin d'en faire partie intégrante pour toute référence ultérieure.

27- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE REMPLACER LE CHAPITRE 18 PORTANT SUR LES CHENILS ET LES FOURRIÈRES

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Bazinet, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le règlement numéro 217-17 *modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81* afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières.

L'objet de ce règlement est de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières pour mieux encadrer les dispositions relatives aux chenils et fourrières.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**28- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE REMPLACER LE CHAPITRE 18 PORTANT SUR LES CHENILS ET LES FOURRIÈRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 228-10-17**

Attendu que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite mieux encadrer les dispositions relatives au chenil et fourrières;

Attendu que la Municipalité a constaté la difficulté d'application de certaines dispositions de son règlement ;

Attendu qu'il y a lieu d'assouplir certaines normes et d'en renforcer d'autres ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 217-17 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 18 portant sur les chenils et les fourrières*»

De tenir une assemblée de consultation en tenant compte des élections municipales, soit mardi le 7 novembre 2017 en l'absence de scrutin ou mardi le 14 novembre 2017 si la tenue d'un scrutin est nécessaire, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**29- AIDE AUX DEVOIRS – MANDAT À LA NOUVELLE RESPONSABLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 229-10-17**

Considérant que l'année scolaire 2017-2018 est déjà débutée et que nous avons plus de responsable pour s'occuper de l'aide aux devoirs;

Considérant que l'aide aux devoirs est appréciée par les utilisateurs;

Considérant les recherches de la coordonnatrice des loisirs;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater Madame Anouk Lussier à titre de responsable contractuelle de l'aide aux devoirs, qui aura lieu tous les jeudis de 15h30 à 17h30 au taux horaire établi dans le budget des loisirs. Le début de la séance aura lieu le 5 octobre prochain.

D'autoriser le paiement des heures travaillées sur présentation de facture.

**30- SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – RECRUTEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 230-10-17**

Considérant que la saison hivernale 2017-2018 arrive à grands pas et que nous aurons besoin de personnel pour la surveillance de la patinoire;

Considérant qu'il y a quatre postes de surveillant de patinoire disponibles;

Considérant que les offres d'emploi seront affichées à compter du 9 octobre 2017;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs Marie-Soleil Gaudreau et la directrice générale Josiane Marchand de procéder à l'embauche des 4 personnes pour combler les postes affichés, aux conditions mentionnées.

31- DIVERS

**31.1 ENTENTE PUBLICITAIRE ENTRE SYNAGRI ET LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION
POUR LE GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE
RÉSOLUTION NUMÉRO 231-10-17**

Considérant la construction de notre nouveau gymnase/centre communautaire;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu en date du 29 août dernier une correspondance de Synagri démontrant leur intérêt à afficher leur nom sur notre bâtiment;

Considérant que la Municipalité a préparé une entente publicitaire;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente publicitaire entre la Municipalité de La Présentation et Synagri;

D'autoriser le maire Claude Roger ou en son absence le maire suppléant Georges-Etienne Bernard et la directrice générale Josiane Marchand ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe Lucie Chevrier à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

31.2 ACHAT D'UN BBQ AU GAZ POUR LES ACTIVITÉS MUNICIPALES RÉSOLUTION NUMÉRO 232-10-17

Considérant que la Municipalité organise plusieurs fêtes durant l'année et que nous devons faire la location d'un BBQ occasionnellement;

Considérant les soumissions pour l'achat d'une BBQ au gaz;

Considérant qu'il reste du budget dans la section des loisirs;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un BBQ au gaz de la compagnie Canac au montant de 698\$, plus les taxes;

31.3 RANG SALVAIL SUD – DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – LOT 3 882 484 RÉSOLUTION NUMÉRO 233-10-17

Considérant qu'en 1966, le ministère des Transports du Québec a entrepris les démarches afin de procéder à l'élargissement et au redressement du chemin du rang Salvail Sud, notamment sur le lot 3 406 588 et 3 882 484;

Considérant qu'il existe des parcelles excédentaires de chaque côté du chemin et que ces parcelles ne font plus partie de l'emprise du chemin;

Considérant que ces parcelles excédentaires appartiennent à la Municipalité La Présentation et au Ministère des Transports du Québec;

Considérant que la gestion du rang Salvail Sud n'est pas sous la juridiction du Ministère des Transports;

Considérant que le lot 3 882 484, d'une superficie de 932,3 mètres carrés, appartient au Ministère des Transports du Québec;

Considérant que le lot 3 882 484 n'est plus utilisé à des fins publiques depuis le déplacement de la rue et de son emprise;

Considérant l'article 6 de la Loi sur la Voirie du Québec qui concède la propriété des routes reconstruites par le gouvernement aux Municipalités;

Considérant l'extrait de la matrice graphique, joint à la demande, localisant le lot 3 882 484;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des transports du Québec, de céder le lot 3 882 484 à la Municipalité La Présentation puisque ce terrain n'est plus utilisé comme route ou emprise de route depuis que le rang Salvail Sud a été relocalisé.

31.4 CREUSAGE DU FOSSÉ LE LONG DU TERRAIN DES LOISIRS – MANDAT À EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 234-10-17

Considérant la résolution numéro 219-10-17 concernant l'appel d'offres sur la réfection du stationnement au 870 rue Principale;

Considérant qu'il y a lieu de faire le reprofilage des fossés à proximité du terrain des loisirs pour faciliter l'égouttement du stationnement;

Considérant l'offre de services verbale de la compagnie Excavation Luc Beauregard inc.;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beauregard inc. aux tarifs horaire fournis selon l'équipement requis, pour le reprofilage des fossés à proximité du terrain des loisirs concernant le nouveau stationnement au 870 rue Principale;

De faire autoriser le paiement par le conseil lorsque les travaux seront terminés.

32- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 septembre 2017
MRC – Procès-verbal du comité administratif du 22 août 2017
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 16 août 2017
MRC – Résolution numéro 17-08-286 – Journée internationale des personnes âgées – 1^{er} octobre – Proclamation
MRC – Résolution numéro 17-09-293 – Entente supralocale – Gestion de la perception de la participation financière – Mandat de la MRC – Approbation
MRC – Résolution numéro 17-09-310 – Semaine québécoise de réduction des déchets 2017 – 21 au 29 octobre 2017 – Proclamation
MRC – Règlement numéro 17-479 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Bouclage de réseaux d'utilité publique dans une zone de réserve) – Adoption
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 septembre 2017
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 27 septembre 2017
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2017
MERN – Recensement des puits abandonnés et sans propriétaire sur les terres publiques et privées depuis 2011

33- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

34- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 235-10-17

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h05.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière